



Ville de Trois-Pistoles

COMMUNIQUÉ  
Pour diffusion immédiate

### DÉVOILEMENT DES GAGNANTS DU CONCOURS MAISONS ET COMMERCES ILLUMINÉS À TROIS-PISTOLES

**Trois-Pistoles, le 15 janvier 2020** – C'est lors de la séance régulière du Conseil de Ville de Trois-Pistoles du 13 janvier que le Comité d'embellissement de la Ville de Trois-Pistoles a procédé à la remise des prix du *Concours maisons et commerces illuminés de Trois-Pistoles*. Pour cette 3<sup>e</sup> édition de ce concours biennal, la formule visant à déterminer les neuf récipiendaires reposait cette année sur l'évaluation du jury et les votes du public sur la page Facebook de la Ville de Trois-Pistoles.

Plus de 300 personnes ont voté en ligne pour leur coup de cœur. C'est M. Romain Saucier, propriétaire de la résidence du 269, rue Têtu, qui s'est mérité le 1<sup>er</sup> prix dans la catégorie résidence du choix du public. Dans la catégorie commerce, le Café Grains de folie et Mademoiselle C sont arrivés ex aequo avec le plus grand nombre de votes du public. Les prix du public étaient d'une valeur de 150 \$ chacun.

Un jury formé de trois membres du comité d'embellissement a aussi parcouru la ville de Trois-Pistoles avec un œil attentif. Ainsi, six prix ont été remis par le jury. Dans la catégorie commerce, c'est Déco Fleurs enr. qui remporte la première position, suivi de la Cantine D'Amours en 2<sup>e</sup> position et de Meubles Tardif en 3<sup>e</sup> position. Le jury a également remis trois prix dans la catégorie résidence, soit la 1<sup>ère</sup> position à Mme Nathalie Belzile, propriétaire du 90, rue Jean-Rioux, suivi en 2<sup>e</sup> position de M. Martin Gendreau, propriétaire du 609, rue Vézina, et finalement en 3<sup>e</sup> position, les honneurs reviennent à Mme Raymonde Belzile, propriétaire du 16, rue Leblond. Pour chaque catégorie, les prix du jury étaient d'une valeur de 150 \$ pour le 1<sup>er</sup> prix, 100 \$ pour le 2<sup>e</sup> et 75 \$ pour la 3<sup>e</sup> position. Les photos des gagnants et de leurs décors sont disponibles sur la page Facebook de la Ville de Trois-Pistoles.

Les critères de notation utilisés par le jury et proposés au public pour évaluer les créations sont l'aspect général, la qualité des illuminations et des décorations, l'originalité et la créativité, l'esthétisme, l'effet de rêve et de magie, l'harmonie entre les illuminations et les décorations, l'harmonie avec le bâtiment et le respect de la protection de l'environnement et d'économie d'énergie. Cette sympathique compétition se fait dans un esprit de bonne humeur, pour le plaisir de tous les résidents et visiteurs.

La Ville de Trois-Pistoles et son comité d'embellissement félicitent et remercient tous les récipiendaires et les participants au vote du public, ainsi que tous ceux et celles qui illuminent leur propriété pour la période des fêtes.



Photo ci-dessus : les gagnants de la 3<sup>e</sup> édition du *Concours maisons et commerces illuminés de Trois-Pistoles* en compagnie du maire de Trois-Pistoles, M. Jean-Pierre Rioux et de Mme Jacinthe Veilleux, conseillère et membre du Comité d'embellissement de la Ville de Trois-Pistoles.



Photo ci-dessus : 1<sup>er</sup> prix du jury catégorie commerce, Déco Fleurs enr., propriété de M. José Ouellet



Photo ci-dessus : 1<sup>er</sup> prix du jury catégorie résidence, le 90, rue Jean-Rioux, propriété de Mme Nathalie Belzile

- 30 -

Source :  
Sara Amélie Bellavance, directrice  
Service de la culture et des communications  
Ville de Trois-Pistoles  
418 851-1995 poste 4230  
[sa.bellavance@ville-trois-pistoles.ca](mailto:sa.bellavance@ville-trois-pistoles.ca)